

Secteur : Loteries et jeux de hasard

Sous-secteur : Systèmes de loterie

Classification de l'industrie : CTI 966 Loteries et jeux de hasard

Palier de gouvernement : Fédéral

Mesures : *Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46

Description : Le *Code criminel* accorde à chaque gouvernement provincial, soit seul, soit en association avec d'autres gouvernements provinciaux, le pouvoir de créer, d'exploiter et de réglementer des systèmes de loterie, ainsi que d'accorder des licences d'exploitation à cet égard.